

## **Demande de propositions de la FCRC pour l'automne 2021**

La FCRC investit dans des projets de recherche nationaux fondés sur des données probantes afin d'améliorer la santé des personnes souffrant de douleurs et d'incapacités neuromusculosquelettiques.

Tout au long de la pandémie, les souffrances dues aux problèmes neuromusculosquelettiques ont augmenté à un rythme alarmant tandis que baissait le financement provenant de nombreuses sources traditionnelles et soutenant les chercheurs en début de carrière dans ce domaine. La recherche permet de créer un meilleur avenir pour nos patients et notre profession. Voilà pourquoi il est essentiel que la FCRC investisse dans les chercheurs en début de carrière par l'entremise de subventions pour des projets soumis cet automne. Notre objectif est d'encourager la résolution de problèmes novatrice et les possibilités émergentes qui peuvent créer de nouvelles voies pour faire progresser notre travail au nom de nos patients, des cliniciens, des décideurs et d'autres intervenants influents.

### **Renseignements sur la demande de propositions de l'automne 2021 : chercheurs en début de carrière**

La FCRC a le plaisir de consacrer sa demande de propositions de l'automne 2021 aux chercheurs canadiens en début de carrière dans le secteur de la chiropratique et les domaines de santé connexes. L'enveloppe totale de financement disponible dans le cadre de cette demande de propositions est supérieure à **100 000 \$**. Les subventions pour les projets individuels commencent à **5 000 \$**.

Toutes les subventions de la FCRC sont offertes grâce à la grande générosité de l'Association chiropratique canadienne et de nos associés des provinces, qui représentent des cliniciens de tout le Canada. La FCRC tient aussi à remercier tous les particuliers de leurs dons – ce sont des visionnaires de la chiropratique qui ont un fort engagement personnel à l'égard de la recherche nationale fondée sur des données probantes.

### **Qui peut présenter une demande?**

Afin d'avoir la possibilité de recevoir du financement de la FCRC pour le présent cycle de financement, votre projet doit répondre aux critères suivants :

- Être dirigé par un chercheur en début de carrière. Aux fins de la présente demande, les chercheurs admissibles doivent être en voie d'obtenir un doctorat en chiropratique ou dans une discipline connexe ou en avoir obtenu un au cours des cinq dernières années – sans compter les congés autorisés.
- Être réalisé par au moins un chercheur canadien résidant au Canada (idéalement, le responsable du projet est canadien, mais ce n'est pas obligatoire).

- Des sources de financement additionnelles ou des partenariats en nature sont souhaitables, mais pas obligatoires.
- Être conforme aux critères mentionnés dans la présente **demande de propositions**.
- Être reçu par la FCRC au plus tard le **vendredi 12 novembre 2021** à 23 h 59.
- Être mené conformément aux directives juridiques, réglementaires et éthiques canadiennes.
- Être admissible à la publication dans un journal agréé révisé par les pairs.

## Types de projets

Notre comité de recherche vous invite à soumettre des propositions touchant une vaste gamme de sujets. Il peut s'agir d'examiner les lacunes dans les connaissances actuelles, de poursuivre des études existantes, de faire preuve d'idées innovatrices ou d'utiliser la technologie de façon inédite. On encourage les méthodologies professionnelles et éprouvées, ainsi que l'appui efficace d'une institution. Les projets doivent porter sur au moins une des **priorités nationales de recherche** de la FCRC, soit la recherche fondamentale, la recherche clinique, les systèmes de santé et la santé publique.

## Modalités de présentation de la demande

Afin d'assurer un accès uniforme à tous les demandeurs et de réduire la bureaucratie, la FCRC utilise un processus simple en trois étapes pour les demandes de subvention. Avant de soumettre une proposition, veuillez lire attentivement la présente **demande de propositions** et les critères d'admissibilité.

### Étape un : lettre d'intention

- Les demandeurs doivent soumettre une courte lettre d'intention pour donner une brève vue d'ensemble de leur proposition et du concept du projet tout en mentionnant les résultats prévus et le montant de financement demandé.
- La lettre d'intention doit être rédigée conformément aux directives ci-dessous.
- Elle doit être reçue par la FCRC au plus tard le **vendredi 12 novembre 2021** à 23 h 59.

### Présentation de la lettre d'intention

- Elle doit être rédigée en anglais et comporter l'en-tête de votre institution.
- Elle ne doit pas dépasser deux pages recto présentées à simple interligne, en police de caractères Calibri 11 et avec des marges d'un pouce et une numérotation en bas de page.
- La première page doit inclure :
  - le titre du projet;
  - le concept général de la recherche;
  - le nom du demandeur, son diplôme, ses coordonnées et son affiliation professionnelle;
  - le montant de la subvention demandée.
- La deuxième page doit contenir le résumé de la recherche, qui doit décrire la portée, l'objectif, la méthodologie et l'hypothèse de votre projet, ainsi que le contenu du travail

proposé. Veuillez indiquer les retombées anticipées de cette recherche et pourquoi celle-ci est importante en vue de l'amélioration des connaissances dans un ou plusieurs des quatre domaines d'intérêt de la FCRC (recherche fondamentale, recherche clinique, systèmes de santé et santé publique).

- Les documents à l'appui, comme des publications révisées par les pairs ou de l'information biographique, sont facultatifs et peuvent être fournis en pièce jointe (maximum de deux pages).
- Les propositions doivent être datées et signées par le demandeur principal.

Les propositions signées doivent contenir les déclarations suivantes : « We/I confirm, that to the best of our/my knowledge, this LOI submission is accurate. We/I also certify all identified investigators will fully participate in the proposed work. We/I have read and understood the most recent CCRF *Request for Proposal and Letter of Intent Guidelines*. » (Je/Nous confirme/confirmons que, à ma/notre connaissance, cette soumission par lettre d'intention est exacte. Je/Nous certifie/certifions que tous les chercheurs mentionnés participeront pleinement au travail proposé. J'ai/Nous avons lu et compris les plus récentes *directives sur la demande de propositions et sur la lettre d'intention de la FCRC*.).

#### Instructions relatives à la soumission

- Un seul fichier PDF contenant la lettre d'intention et tous les documents à l'appui doit être envoyé par courriel à [info@chiroresearch.ca](mailto:info@chiroresearch.ca) au plus tard le **vendredi 12 novembre 2021** à 23 h 59.
- Le fichier PDF doit porter le nom suivant : « LOI\_Nom du demandeur principal\_Institution\_Année » (p. ex., LOI\_Harris\_University of Toronto\_2021).
- Un courriel de confirmation sera envoyé dans les 72 heures suivant la réception.

#### **Étape deux : évaluation**

L'évaluation des propositions est supervisée et gérée par le comité de recherche de la FCRC.

- Nous évaluerons toutes les lettres d'intention.
- *Seuls* les projets sélectionnés qui correspondent aux objectifs et aux domaines d'intérêt décrits dans la présente demande de propositions pourront faire l'objet d'une demande de subvention.
- Nous informerons tous les demandeurs du statut de leur projet. Nous aviserons ceux qui ne sont pas invités à présenter une demande de subvention qu'ils n'obtiendront pas de subvention pour le présent cycle de financement.

#### **Étape trois : demande de subvention**

La FCRC se fondera sur les lettres d'intention pour sélectionner les équipes appelées à présenter une demande de subvention.

- La demande de subvention devra inclure une lettre d'accompagnement, une vue d'ensemble du projet, les phases et le calendrier, la demande de financement, les antécédents et qualifications du demandeur, des références, les autres sources de financement (prévues et confirmées) et les éléments multimédias, le cas échéant.
- Pour les demandes de subventions supérieures à 10 000 \$, une présentation de 30 minutes par vidéoconférence pourrait être nécessaire.

- Le conseil d'administration de la FCRC approuvera les recommandations finales de subvention.
- Les demandeurs recevront une lettre précisant le statut de leur demande :
  - Aucune subvention octroyée pour le présent cycle de financement (rétroaction concise par écrit offerte sur demande)
  - Subvention approuvée conformément aux conditions standards de la FCRC

### **Dates importantes**

- La lettre d'intention doit être reçue au plus tard le **vendredi 12 novembre 2021** à 23 h 59.
- La FCRC fera savoir aux demandeurs si elle souhaite recevoir une demande de subvention (en fonction de la lettre d'intention) d'ici le vendredi 26 novembre 2021.
- Les décisions relatives aux subventions devraient être prises à la mi-mars 2022.